

ECOLE SAINT FRANCOIS

23 rue Jean Jaurès – 76500 ELBEUF – TEL : 02 35 81 07 37

TARIFS 2021/2022

CLASSES MATERNELLES ET PRIMAIRES		
REGIME	Arrhes à verser	Montant mensuel sur 10 mois
Contribution externe	100 €	92 €
Contribution +forfait demi-pension 1 repas par semaine	100 €	110 €
Contribution +forfait demi-pension 2 repas par semaine	100 €	128 €
Contribution +forfait demi-pension 3 repas par semaine	100 €	147 €
Contribution + forfait demi-pension 4 repas par semaine	100 €	165 €
Cotisation APEL	18 € / famille /an	
Repas occasionnel	7 €	

Montant mensuel sur 10 mois				
Prestations facultatives	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
Garderie matin de 7h30 à 8h30	7 €	14 €	21 €	25 €
Garderie soir (1h) de 16h15 à 17h15	7 €	14 €	21 €	25 €
Garderie soir (2h) de 16h15 à 18h15	8 €	15 €	22 €	26 €
Etude (1h) de 16h15 à 17h15	9 €	18 €	27 €	29 €
Etude + garderie (2h) de 16h15 à 18h15	10 €	19 €	28 €	30 €
Présence exceptionnelle :	5 €			
Tout dépassement d'horaire sera facturé 10 € par retard constaté				

- Arrhes non remboursables si l'annulation de l'inscription et/ou réinscription à l'initiative de la famille, intervient après le 15 juillet

- La contribution comprend toutes les activités obligatoires, y compris les diverses activités culturelles sur le temps scolaire : cinéma, théâtre, sorties à la journée

- Les voyages de classes, séjours ou échanges linguistiques, font l'objet d'une facturation particulière

- Tous les élèves bénéficient d'une assurance garantissant le minimum des prestations obligatoires concernant la responsabilité civile de l'élève et les accidents de la vie scolaire (hors dégâts matériels quels qu'ils ne soient ni vols)

- Un allègement de la contribution est possible sur justificatifs de revenus à produire (copie du dernier avis d'imposition et attestation paiement CAF de moins de 3 mois). Il n'est pas reconductible d'une année sur l'autre. Les familles en ayant bénéficié les années précédentes doivent obligatoirement produire de nouveaux justificatifs

- Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'ensemble du groupe scolaire Fénelon bénéficient d'une réduction, **sur la seule contribution**, de 10% pour le 2^{ème} enfant, 20 % pour le 3^{ème} enfant, 30 % pour le 4^{ème} enfant et 70 % pour le 5^{ème} enfant et plus.

- Pour la demi-pension, la garderie et l'étude, les jours retenus devront être précisés à l'inscription/réinscription

- Le tarif demi-pensionnaire est un forfait prenant en compte le calendrier annuel et ne peut donner lieu à aucune déduction en cas de repas non pris en cours d'année

- Les repas occasionnels sont possibles sur demande écrite des parents au secrétariat de l'école

- L'adhésion à l'association des parents d'élèves (APEL) est facultative